



FICHE D'INSCRIPTION 20 -20

Nom et prénom de l'Enfant :

Date de naissance :

Sexe : Fille Garçon Taille : Pointure :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone portable de l'ado :

E.mail de l'ado : Pseudo Facebook

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Nom et prénom du parent 1:

Adresse (si différente de l'enfant) :

Code postal : Commune :

Tél domicile : **Mobile :**

E.mail : **Pseudo Facebook**

Profession :

Tél professionnel :

Nom et prénom du parent 2:

Adresse (si différente de l'enfant) :

Code postal : Commune :

Tél domicile (si différent du parent 1) : **Mobile :**

E.mail : **Pseudo Facebook**

Profession :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES PARENTS !

Quotient familial :

N° allocataire CAF :

N° sécurité sociale (couvrant l'enfant) :

Autre régime (MSA...) :

Assurance :



AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e) Mme, M.

Responsable légal de Nom : Prénom :

- Déclare l'inscrire au **Secteur Jeunesse de la Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge** » et avoir souscrit une assurance extra scolaire;

- L'autorise à participer aux animations du Secteur Jeunesse. Les activités payantes sont à régler sur facture en fin de mois. Il est impératif d'annuler l'inscription à une activité au plus tard 48h avant celle-ci. Toute absence non justifiée sera facturée sauf pour raison médicale ou pour raison familiale grave.

- L'autorise à pratiquer les activités sportives et déclare m'être assuré(e) de l'absence de toute contre-indication ;

- L'autorise à se baigner et m'engage à fournir un brevet de natation de 50 m si la réglementation l'oblige,

- Autorise les personnes mandatées par le Secteur Jeunesse à prendre toutes les mesures médicales nécessaires (traitement médical, hospitalisation, opération chirurgicale, etc.) en cas de besoin.

- Déclare décharger le Secteur Jeunesse de toute responsabilité dès la fin de l'activité notamment pour le trajet de retour à domicile, quelle que soit l'heure de fin de cette activité. Autorise mon enfant à aller et venir lorsqu'il est au local.

- Autorise les personnes ci-dessous à le (la) prendre en charge en cours ou en fin d'activité :

NOM:..... Prénom :

NOM : Prénom :

- Accepte la diffusion par le Secteur Jeunesse des images prises lors des activités. Cette autorisation de diffusion vaut aussi pour le Facebook du secteur jeunesse (www.facebook.com/secteurjeunesse) et pour les sites internet de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge : www.coeurdesaintonge.fr et www.mde-saintporchaire.fr). Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous à la direction du secteur jeunesse de la communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge : 06-23-28-04-15 ou secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr.

- Souhaite faire les recommandations suivantes :

Fait à _____ , le _____ Signature du responsable :

Pour l'inscription au secteur jeunesse, nous avons besoin des documents suivants :

- **Copie des vaccins du carnet de santé**
- **Copie ou attestation d'assurance extra-scolaire au nom de l'enfant**
- **Attestation Quotient familial de la CAF ou attestation MSA**
- **Attestation d'assuré social/photocopie carte vitale et mutuelle**

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT INTERIEUR SECTEUR JEUNESSE

Service adolescent 11-17 ans

Communauté de Communes Cœur de Saintonge



La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) représentant les 18 communes membres. Elle met en œuvre la compétence Petite Enfance, Enfance-Jeunesse à travers un PEL Projet Educatif Local pour le 11-17 ans et soutient dans ce cadre l'ensemble des actions, services ou associations du territoire agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeunesse « Sec'J » est un service pour les 11-17 ans (ou à partir de la 6^{ième}) de la Communauté de Communes.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets (découverte, culturel, sportif, artistique). L'accès se fait sans discrimination.

Toute cohabitation doit se faire dans un état d'esprit de respect de l'autre, de neutralité, de laïcité et de tolérance.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux et lors des activités ainsi que pendant le transport.

Au sein du secteur jeunesse, quelques règles ont été définies comme non négociables :

- **la consommation d'alcool et de produits stupéfiants est prohibée**
- **tout comportement violent verbal ou physique n'est pas toléré**
- **toute attitude qui pourrait interférer avec l'organisation du groupe n'est pas acceptée**
- **le respect des autres, de l'équipe, du matériel et de l'environnement est une priorité**

Lors de nos différentes animations (sorties et séjours) d'autres règles sont partagées et définies avec les jeunes : règles de vie collective, horaires, fonctionnement...

1/ Les lieux d'accueil

La maison des Rivières, local jeunes de St Porchaire :

Située place Eugène Bézier, sur la commune de Saint Porchaire. Cet espace accueille la Communauté de Communes et les bureaux du Secteur Jeunesse. Les salles de réunions sont parfois utilisées pour les activités du Secteur Jeunesse.

Un espace est spécialement dédié à la jeunesse avec une salle d'activité composée d'un babyfoot (en cours d'acquisition), d'une télé, d'une console, de postes ordinateur et d'un canapé pour accueillir les jeunes sur les temps périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires.



Le local de Beurlay

Au sein de l'école primaire, ce local de 45m² est composé d'une pièce avec babyfoot, table de ping-pong, console de jeux et trois ordinateurs avec accès à internet (en cours) ; d'un espace cuisine équipée et d'un espace de rangement pour stocker le matériel pédagogique du secteur jeunesse. Les jeunes ont également à disposition des jeux de sociétés, des livres, un abonnement est effectif à la ludothèque et la médiathèque de Saintes pour nous permettre de renouveler les propositions.



Le local

de Soulignonnes :



Le local se situe au-dessus de la mairie, il mesure 60m2, il est composé d'une cuisine, d'un espace de vie, et d'une petite salle d'activité. Les jeunes ont accès à un espace ombragé comportant des jeux pour enfants, un terrain de tennis et un terrain de foot situé au cœur de la commune.

Le local de St Gemme :

Ce nouveau local ouvert depuis septembre 2018 se situe dans l'école. C'est une ancienne classe qui est mise à disposition pour l'accueil jeune. Les jeunes qui fréquentent ce local ont trouvé du mobilier et sont actifs dans les projets d'auto-financement afin de pouvoir l'équiper d'une console, d'une tv et d'un babyfoot. Les jeunes bénéficient de la cour de l'école comme espace extérieur ainsi que du terrain de sport situé à 200 mètres. Ils ont également accès aux postes informatiques et à tous les ouvrages de la médiathèque qui jouxte le local jeunes.



2/ Le transport

Le Sec'J peut utiliser un ou plusieurs des quatre minibus de la collectivité. La CDC s'est engagée dans une démarche de facilitation de la mobilité des jeunes en zone rurale.

3/ L'âge

A partir de la 6^{ième} ou de 11 à 17 ans.

4/ Les horaires

Les activités extérieures

Les mercredis après-midis de 13h30 à 18h (horaires habituels sous réserve de modification selon l'activité), pendant les vacances scolaires aux horaires établis pour chaque activité. (Stage, activité à la journée, activité à la demi-journée, soirées.)

Accueil possible dès midi le mercredi, les jeunes sont récupérés au collège et chacun amène son repas

Les locaux

14h à 18h à Beurlay, Ste Gemme

De 16h30 à 18h30 les mardis, jeudis et vendredis en période scolaire pour St Porchaire et le mercredi entre midi et deux.

Les locaux peuvent être ouverts également pour des ateliers périscolaires en fonction des projets.

5/ Le fonctionnement

Inscriptions au secteur jeunesse

Un droit d'accès permet de profiter de l'ensemble des actions du secteur jeunesse, il est valable pour l'année civile et pour la famille.

	De janvier à décembre	De Septembre à Décembre
Quotient familial <760	5,10€	3.10€
QF >760	5,20€	3.20€
Non allocataire et MSA	5,30€	3.30€
Hors CDC	5.50€	3.50€

Il est possible de venir deux fois sur du local pour découvrir le secteur jeunesse avant de s'inscrire.

Pour toute inscription il est impératif de fournir les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription rempli et signé
- Photocopie du carnet de santé
- Fiche sanitaire remplie et signée
- Attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE et responsabilité civile

- Pour les séjours : carte vitale et attestation mutuelle, certificat médical attestant de l'autorisation à la vie en collectivité et à la pratique sportive. Certains papiers peuvent être demandé en supplément.

Il est important que le dossier soit rempli et ramener au secteur jeunesse par les parents ! *Cela nous permet de se rencontrer, de vous présenter le secteur jeunesse et l'équipe qui s'occupe de vos enfants !*

Le dossier est validé lorsque toutes les pièces sont présentes au dossier, nous ne prendrons pas les enfants en sortie si ce n'est pas le cas !

6/ Inscriptions aux activités

Le programme parait par période de mercredis et de vacances, les jeunes peuvent se préinscrire auprès des animateurs mais l'inscription n'est prise en compte que suite à la confirmation des parents, elle est ensuite validée par les animateurs !

Les inscriptions peuvent se faire par mail, téléphone, sur Facebook ou directement au bureau dans les locaux de la CDC à St Porchaire.

Paiement des activités :

Le paiement est effectué à réception de la facture en fin de période et il est dû dès à lors que le jeune participe à l'activité ou s'il n'a pas prévenu de son absence au moins 48h à l'avance sauf pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif.

7/ responsabilités

Le personnel : l'équipe est diplômée et compétente pour encadrer les enfants.

La responsabilité de la direction et de son équipe est engagée dès que le jeune est accueilli pour son activité, dans la tranche horaire indiquée sur le programme d'activités, sauf s'il y a ramassage en minibus, alors la responsabilité est immédiate et ce jusqu'au départ du jeune.

Le jeune : il doit suivre les recommandations de l'équipe éducative. Toute dégradation volontaire ou intentionnelle sera réparée à la charge du responsable de l'enfant. Une réparation pédagogique menée par l'enfant lui-même pourra être envisagée.

L'assurance : l'assurance EXTRA SCOLAIRE et RESPONSABILITE CIVILE est obligatoire pour la participation aux activités, il faudra fournir l'attestation.

Le secteur jeunesse et la CDC ont souscrit une assurance chez GROUPAMA pour couvrir ses activités.

8/ Sécurité

Les violences physiques, morales, jeux dangereux et mise en danger de la vie d'autrui sont strictement interdits.

Il est interdit d'être en possession de tout objet pouvant être dangereux pour soi ou pour autrui.

Le téléphone portable est interdit pendant les activités (*sauf si l'activité nécessite son utilisation*)

Les règles de vie sont régulièrement discutées avec les jeunes et affichées dans les locaux. Chaque jeune s'engage à respecter ce règlement.

Ce règlement est adopté par la communauté de communes, la commission jeunesse et l'équipe du sec'J. Il ne peut être modifié sans l'accord des trois parties.

9/ renseignements

Pour tout renseignement, réclamations ou autre information, contacter Laurent Laffont, directeur du secteur jeunesse au 06 23 28 04 15 ou 05 46 95 47 93 ou par mail à

secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

10/ signatures

« Je confirme avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les termes. »

Fait à

le

Les parents
Responsables légaux

Le jeune

La direction du sec'J